

CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT

Le participant, avant, pendant et après l'événement assume tous les risques quant à tout dommage corporel ou matériel, y compris blessures personnelles, vol, perte ou bris de ses biens. En outre, il dégage Francophonie jeunesse de l'Alberta de toute responsabilité et/ou poursuite résultante d'un acte de sa propre négligence.

Le participant/parent autorise FJA à prendre toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, radios, analyses, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, si aucune des personnes à contacter ne peut être jointe en cas d'urgence. Le parent ou tuteur devra assumer les frais ambulanciers si cela est nécessaire. Le participant consent à informer FJA de la prise d'un médicament non inclus dans le présent formulaire lors de l'inscription.

Le participant s'engage à respecter les politiques du participant élaborées par FJA pour la durée de l'événement. (verso)

Le participant/parent comprend qu'il n'y aura aucun remboursement après la date limite d'inscription de l'événement, à moins d'un cas jugé particulier par la direction générale de Francophonie jeunesse de l'Alberta. Le participant/parent s'engage à payer les frais au complet au moment de l'inscription à la personne, l'institution ou le personnel de FJA qui récolte les paiements. Cette directive est communiquée lors de la période d'inscription.

Le participant/accompagnateur accepte qu'une photo/captation vidéo soit prise pendant les événements et projets mis sur pieds par FJA et que cette photo/captation puisse être utilisée à des fins publicitaires.

Numéro d'assurance maladie : _____

Allergie.s ou condition.s médicale.s : _____

*Veuillez attacher un document additionnel au besoin

Contact d'urgence

Nom : _____ Numéro de téléphone _____ Relation _____

Je, soussigné(e), accepte que :

_____ (nom du participant.e)

participe au RaJe GoAGA PJA Autre (spécifier) _____

J'ai pris connaissance de l'évènement et consente à la participation du participant à l'édition de cette année scolaire. Pour plus d'information, consultez notre site web fja.ab.ca ou contactez le bureau.

Je comprends ce qui précède et j'accepte toutes les conditions susmentionnées. En foi de quoi, j'ai signé la présente, le

Signature d'un parent/tuteur ou du participant âgé de plus de 18 ans:

_____ Nom : _____ Date : _____

A. USAGE DU FRANÇAIS

Le français est la langue officielle des événements FJA. Pour bâtir une ambiance appropriée, le français doit être utilisé en tout temps lors de l'activité.

B. ALCOOL, DROGUE, TABAC, CANNABIS ET VAPOTAGE

- L'alcool est interdit pendant les activités de FJA, pour tous les acteurs.
- La possession et la consommation de drogue sont interdites.
- La possession et la consommation de tabac, de cannabis et de vapotage, pour tous les participants, sont interdites. *Si un participant contrevient à ce règlement, ses cigarettes et autres items seront confisqués et ses parents seront avertis de son délit.*

C. SORTIES DU SITE

- Les élèves ne sont pas autorisés à quitter les lieux des activités à moins d'être accompagnés par un adulte responsable identifié par FJA (la signature d'une décharge de responsabilité s'applique);
- Un adulte responsable ne doit pas accompagner plus de 15 jeunes pour une sortie en dehors du site.
- Toutes les activités de l'événement auquel le participant participe sont obligatoires. Un groupe quittant le site de l'événement doit avoir reçu l'approbation de la direction générale de FJA.

D. RESPECT DE L'AUTORITÉ

Tout participant est sous l'autorité directe de l'organisation de FJA (employés, bénévoles, accompagnateurs, animateurs etc.). Sur les lieux de l'activité, le participant doit faire preuve de respect envers toute personne d'autorité. Tout manque de respect sera référé directement à l'autorité de chaque école ou des parents (selon la nature de l'événement) par la direction générale de FJA.

E. VANDALISME, BRIS, VOL ET AGRESSION

Le participant et ses parents/tuteurs sont financièrement et légalement responsables de :

- tout dommage infligé au site, équipement et matériel;
- tout vol commis pendant la durée de l'activité;
- toute agression physique ou verbale commise contre une autre personne pendant l'activité.

FJA remettra une facture au participant et ses parents/tuteurs pour tout vandalisme, bris, ou vol commis durant l'activité.

F. OBJETS PERDUS

Tous les objets retrouvés et non réclamés durant l'activité seront gardés pendant une période d'un mois au cours de laquelle ils pourront être réclamés au 780-469-1344.

G. PROPRIÉTÉ DES LIEUX

Chaque participant est responsable de garder les lieux et installations qu'il/elle utilise propres pendant l'activité.

Les conséquences résultant du non-respect des règlements seront prises en charge par Francophonie jeunesse de l'Alberta et/ou l'école selon les procédures de contrôle établies par le Conseil d'administration de l'organisme.